



Genève, le 27 septembre 2017

## Le Conseil d'Etat

4420-2017

Monsieur Ueli Maurer  
Conseiller fédéral  
Département fédéral des finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

**Concerne : Consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil sur l'objet mentionné sous rubrique et vous faisons volontiers part de notre détermination à son propos.

Notre Conseil soutient cette révision totale de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles qui s'inscrit dans la Stratégie énergétique 2050 élaborée par le Conseil fédéral<sup>1</sup>.

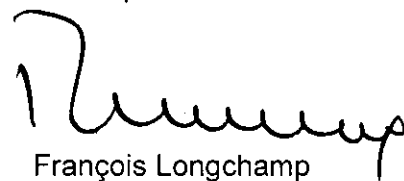
En vous réitérant nos remerciements de nous avoir offert la possibilité de prendre position sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

  
Anja Wyden Guelpa

Le président :

  
François Longchamp

<sup>1</sup> Cf. Loi sur l'énergie (LEne), du 30 septembre 2016 in FF 2016 7469.